

**Rapport d'Evaluation Rapide de Protection**  
**Tilola, commune de Banibangou, département de Banibangou, région de Tillabéry**



<b>Dernière mise à jour</b>	30 janvier 2018
<b>Localités affectées</b>	Tilola, commune de Banibangou, département de Banibangou, région de Tillabéry
<b>Coordonnées GPS</b>	N : 15,05058 / E : 02,05070
<b>Déclencheur de l'ERP</b>	Alerte concernant le mouvement de population (ICC/EHP/Cluster Protection)
<b>Méthodologie</b>	4 Focus groupes de discussions séparés (adultes hommes ; adultes femmes ; jeunes garçons ; jeunes filles). Entretien individuels, y compris avec les équipes de ACTED, COOPI, HCR, ainsi que le directeur de l'école primaire de Tilola, Maire et préfet de Banibangou et préfet de Ouallam.
<b>MSA effectuée</b>	Le 30/01/2018 par l'équipe Urgence RRM ACTED
<b>Principales conclusions</b>	Nouveaux arrivés de nationalité nigérienne, risques de protection élevés, protection de l'enfance, violences basées sur le genre (VBG), manque d'accès à l'assistance pour les personnes à besoins spécifiques (PBS).
<b>Thèmes documentés</b>	Protection de l'enfance ; VBG ; Blessures physiques, Traumatismes psychologiques ; Liberté de mouvement et documentation civile ; Cohésion sociale ; PBS.

**Aperçu de la situation :**

Selon les informations recueillies lors des focus groupes et entretiens individuels, ce mouvement de population fait suite à l'assassinat ciblé d'un homme la nuit du 17/01/2018 par des insurgés à N'Zouett, commune de Banibangou (faisant suite à l'assassinat du père de cette personne en août 2017). Un ultimatum de 48h a été donné à la population par les assassins à compter du 18/01/2018 pour évacuer le village, faute de quoi dix (10) personnes seront tuées après expiration du délai. Cette situation a créé une psychose généralisée au sein de la population, induisant un mouvement de la population vers Tilola, commune de Banibangou, département de Banibangou, région de Tillabéry, pour se mettre à l'abri des exactions des insurgés. Selon les personnes déplacées (PDI), les assassins ont menacé de pouvoir les retrouver peu importe l'endroit où ils iraient, et le village de Tilola s'est imposé du fait de la présence d'une base militaire. Les populations ont ainsi décidé de quitter leur village afin de s'installer à Tilola, où un site de déplacés a été identifié à l'est du marché (environ 500 m) par les autorités administratives de Banibangou et le chef de village de Tilola pour les y installer. Les populations affectées (majoritairement des femmes et enfants) sont au nombre de 75 ménages qui sont tous de l'ethnie Zarma. Le déplacement a été effectué en 3 vagues entre le 20 et le 28/01/2018 et dans des conditions très difficiles vu la distance (35 km) qui sépare le village d'origine et le nouveau site. Selon les différents groupes interviewés, aucune intention de retour n'est prévue dans les 3 prochains mois car les menaces persistent toujours et les membres des groupes armés sont présents dans le village N'Zouett. Il est important de souligner que quatre (04) ménages du village de N'Zouett ont préféré partir dans un autre village appelé Infocratine (Mali) au détriment de Tilola. Ces 75 ménages déplacés vivent en majorité dans des familles d'accueil en attendant leur installation sur le nouveau site.

**Actions en cours :**

- (i) ACTED a mené une évaluation multisectorielle dans le but d'évaluer les besoins de ces déplacés, ACF a effectué conjointement avec ACTED l'évaluation des besoins en WASH.
- (ii) DRC a assuré l'ERP, en collaboration avec COOPI qui a mené une évaluation des besoins en éducation d'urgence, et le HCR.

Codes d'alerte

1 Moins inquiétant	2	3	4	5 Plus inquiétant
--------------------	---	---	---	-------------------

**Recommandations principales :**  
 (i) Plaidoyer auprès des autorités pour une bonne évaluation de l'état du sol du site choisi pour accueillir les PDIs, surtout concernant l'impraticabilité du site pendant la saison pluvieuse, (ii) plaidoyer au niveau des acteurs de protection pour la présence effective d'un acteur de protection à Tiloa pour poursuivre le monitoring de protection, (iii) mise en place des comités de protection, des comités de protection de l'enfant et de VBG à Tiloa, (iv) mise en place d'un mécanisme d'identification et de prévention des sources de conflit intercommunautaires.

Thèmes	Code d'alerte	Description	Recommandations
Protection de l'enfance	5	<p>La problématique de la protection de l'enfance est très présente, les entretiens soulignant que les enfants vivent dans des situations très précaires. Les points saillants liés à la protection de l'enfance sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ces enfants sont exposés aux intempéries (froid et vent) liées au manque d'abris et vêtements. Ils sont regroupés en groupes de plus d'une vingtaine d'enfants par chambre où ils dorment sur des nattes ou au sol. Par ailleurs, la promiscuité les rend vulnérables et sensibles aux maladies avec des risques de contamination.</li> <li>✓ Déscolarisation : parmi les 98 enfants qui fréquentaient l'école avant le déplacement, seulement 8 ont rejoint l'école de Tiloa dès leur arrivée, induisant 90 enfants en risque de déscolarisation. Les raisons avancées par les parents des enfants sont principalement l'incertitude de leur sort face à la nouvelle situation de déplacement et la vulnérabilité qui les touche. En effet, ces parents affirment que les enfants n'ont pas d'habits pour aller à l'école.</li> <li>✓ Une situation de 17 enfants orphelins a été observée.</li> <li>✓ L'observation directe montre que l'état physique des enfants est préoccupant (ceci dû à la prévalence du paludisme, des maladies respiratoires en cette période de froid et vent) et accentué par les mauvaises conditions de vie et d'hygiène (pas de couverture, de vêtements pour le froid, etc.) et par le manque de soins appropriés (accès aux soins de santé, hygiène corporelle, et vestimentaire).</li> <li>✓ Selon les résultats des entretiens, la majorité des enfants sont sans documentation civile (extrait de naissance) à l'exception de certains scolarisés, ce qui les expose davantage au risque d'apatridie.</li> <li>✓ Des cas de traumatismes psychologiques chez la plupart des enfants ont été rapportés (pleurs inexplicables, cauchemars, insomnies, etc).</li> <li>✓ Le travail des enfants dans des conditions difficiles (corvées d'eau, bois et paille à vendre à une longue distance) a également été rapporté.</li> </ul> <p>La situation de déplacement a rendu difficile l'accès aux services sociaux de base. D'après les interviews conduites, les soins sont gratuits pour les enfants de moins de 5 ans. Cependant, pour les adultes, l'accès est difficile par manque de moyens financiers. Ainsi, la capacité d'accueil du CSI de Tiloa ne permet pas de couvrir les besoins de la population hôte (qui est au nombre de 492 ménages)</p>	<p><b>Groupe de travail protection de l'enfance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner avec le groupe ABNA pour assister les déplacés en kits abris et kit BNA contenant des couvertures et habits pour enfants le plus tôt possible ;</li> <li>- Evaluer la possibilité de mettre en place des activités psychosociales et socio-récréatives pour les enfants afin d'améliorer leur équilibre psychologique ;</li> <li>- Mettre en place des comités de protection de l'enfant ;</li> <li>- Organiser des séances de sensibilisation communautaire sur les thématiques de la protection de l'enfance.</li> </ul> <p><b>Groupe de travail santé et nutrition :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le CSI de Tiloa en médicaments essentiels génériques pour couvrir les besoins actuels ;</li> <li>- Assurer la couverture de vaccination quand nécessaire ;</li> <li>- Mettre en place des relais communautaires de santé pour assurer la surveillance nutritionnelle et l'orientation des enfants malades vers le CSI.</li> </ul> <p><b>Groupe de travail éducation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les parents des enfants sur l'importance de la scolarisation et assurer un plaidoyer auprès de l'école de Tiloa pour la réinsertion des 90 enfants à l'école ;</li> </ul>

Codes d'alerte

1 Moins inquiétant	2	3	4	5 Plus inquiétant
--------------------	---	---	---	-------------------

		et donc de répondre aux besoins des nouveaux, compliquant davantage l'accès aux soins dans ce milieu.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'école de Tiloa en enseignants et matériels didactiques.</li> </ul>
<b>VBG</b>	<b>4</b>	<p>Concernant les VBG, aucun cas de violence n'a été signalé lors des entretiens. Néanmoins, des risques potentiels liés à certaines pratiques quotidiennes ont été rapportés et observés sur le site. En effet, le manque de latrine sur le site et la promiscuité pour celles et ceux vivant dans des familles obligent beaucoup de ces déplacés à parcourir de longue distance pour les besoins (défécation), ce qui les expose à des risques d'agressions sexuelles et physiques, surtout la nuit.</p> <p>Ainsi, les risques subsistent du fait du déplacement, du manque d'occupation et de moyens de subsistance, tels que rapportés par les interviewés. Les femmes et les filles parcourent environ 2 à 3 km pour la recherche de bois et de paille, ce qui les expose à des risques éventuels.</p> <p>Notons aussi la présence de forces militaires à Tiloa qui pourrait constituer un risque de la pratique de sexe de survie, surtout avec un nombre important de filles se trouvant dans la tranche d'âge de 12 à 17 ans faisant face à une grande vulnérabilité. Par ailleurs, lors des entretiens avec ces filles, beaucoup ont exprimé des besoins en kits de dignité.</p>	<p><b>Groupe de travail VBG</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un comité VBG, et sensibiliser ces déplacés sur les conséquences des VBG ;</li> <li>- Identifier les facteurs de risques relatifs aux VBG en vue de sensibiliser les déplacés ;</li> <li>- Assurer un plaidoyer pour que le site soit couvert par des acteurs et des prestataires de services pour les survivantes de VBG ;</li> <li>- Mettre en place des groupements féminins pour que les femmes soient prises en compte dans toutes les activités communautaires ;</li> <li>- Construire des latrines en veillant aux spécifications hommes/femmes sur le site pour réduire les risques de VBG ;</li> <li>- Prévoir au moins 200 kits de dignité pour les filles et femmes en âge de procréer.</li> </ul>
<b>Blessures physiques, traumatisme psychologique et accès aux services de base</b>	<b>3</b>	<p>D'après les personnes interviewées, la perte en vie humaine, le déplacement précoce, et le pillage de biens matériels ont créé une psychose généralisée au sein des déplacés et les ont entraînés dans une situation de précarité exposant un certain nombre à des traumatismes psychologiques.</p> <p>En effet, la situation a été particulièrement observée chez les personnes âgées, les femmes enceintes et les enfants. Ces derniers affirment qu'ils passent des nuits difficiles (pleurs, cauchemars, incertitude quant à leur minimum vital et celui de leurs enfants).</p> <p>Par ailleurs, 3 cas graves de traumatisme psychologique ont été notifiés lors des focus groupes : la grand-mère de la victime (ayant également perdu son fils 6 mois auparavant), la femme de la victime et une femme âgée du village.</p> <p>Par ailleurs, lors de l'attaque environ 20 personnes ont été attachées par le groupe armé dont 6 personnes torturées avant d'être relâchées. Cela a entraîné des psychoses chez ces personnes.</p>	<p><b>Acteurs de protection</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le monitoring de protection sur le site ;</li> <li>- Initier les activités psychosociales.</li> </ul>
<b>Liberté mouvement et documentation civile</b>	<b>3</b>	<p>Selon les interviewés, la liberté de mouvements est limitée (restriction de mouvement due au couvre-feu, peur et psychose constituant aussi une entrave à leur circulation, etc).</p> <p>La perception de la population hôte sur les déplacés limite aussi la cohabitation et le mouvement fréquent de ces déplacés. En effet, les entretiens menés ont avéré que la population hôte soupçonne la présence de beaucoup d'infiltrés parmi ces déplacés.</p> <p>S'agissant des pièces d'état civil, la situation est critique chez les femmes qui n'en possèdent pas en grand nombre. En effet, d'après les entretiens menés avec les femmes, une seule possède un extrait</p>	<p><b>Cluster Protection :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mener un plaidoyer auprès des instances étatiques pour assurer la documentation civile des enfants afin de réduire le risque d'apatridie ;</li> <li>- Assurer un plaidoyer au niveau des acteurs de protection pour intensifier la sensibilisation sur l'importance des pièces d'état civils et les risques qu'engendre le défaut de ces derniers.</li> </ul>

Codes  
d'alerte

**1** Moins  
inquiétant

**2**

**3**

**4**

**5** Plus inquiétant

3 / 4

		de naissance parmi les déplacées. Les raisons évoquées sont liées aux traditions et le peu d'importance accordée à ces pièces (les femmes voyagent rarement). Les hommes qui en possèdent ont dû laisser leurs pièces dans l'ancien village, et pour certains les groupes armés les ont emportés. Cette situation les expose au risque d'apatridie et limitent aussi leur libre circulation.	
<b>Risques de cohésion sociale</b>	<b>3</b>	La cohabitation entre ces déplacés est pour le moment stable, mais des risques de dégradation potentielle sont à noter. En effet la population hôte fait preuve de suspicions vis-à-vis des déplacés, parmi lesquels elle soupçonne la présence de beaucoup d'infiltrés, pouvant créer des mécontentes et une méfiance entre les déplacés et la population hôte. Egalement, d'après les informations recueillies lors des entretiens individuels, il est notifié que des personnes sont accusées de sorcellerie parmi les nouveaux déplacés, pouvant occasionner des cas de stigmatisation au sein de la communauté. Cette situation constitue une entrave pour la cohésion sociale et peut créer un conflit communautaire, d'autant plus dans un contexte de pression sur les ressources naturelles (bois, paille), et sur les services sociaux de base.	<b>Cluster Protection :</b> - Assurer la sensibilisation sur la cohabitation pacifique ; - Mise en place de comités mixte regroupant des représentants des déplacés et de la population hôte afin d'identifier et gérer les sources de conflits.
<b>PBS et cas individuel de protection</b>	<b>4</b>	Lors des discussions avec le groupe de femmes, les cas suivants ont été rapportés : - 20 femmes enceintes à risque, souffrantes suite au déplacement (3 jours à pieds) ; - 17 femmes cheffes de ménages (veuves et divorcées avec des enfants à charge), exposées au sexe de survie et à d'autres risques de violences basées sur le genre au regard de la problématique d'accès aux moyens de subsistance ; - 03 personnes vivant avec handicaps dont 1 physique et 2 visuels ; - Plusieurs personnes souffrant de troubles psychologiques dus au traumatisme vécu au village N'Zouett dans les différents groupe (cauchemars, troubles de sommeil, reviviscence pour ceux qui ont vécu directement l'enlèvement et le meurtre dans le village).	<b>Cluster Protection</b> - Assurer le référencement des cas des personnes souffrant de trouble psychiques aux acteurs pour la prise en charge psychosociale ; - Renforcer l'identification, la documentation et la prise en charge des PBS et autres cas de protection identifiés sur le site.